

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} septembre 2020

Etaient présents : Béatrice RICHARD, Philippe BAUP, Gisèle BONNAY, Evelyne ROBELET, FORISSIER Laëtitia, Jean-Pierre SOLEILLAND, Bernard CUTILLAS, Fabien GARNIER, Sylvain BERTHEAS, CHOLLET Yann, GROZEILLER Bernard, Céline BOUILLET, Raphaël COTTIER, Paul MIRANDON

Excusé: Patrick VANET,

Secrétaire élu pour la session : Philippe BAUP

Madame RICHARD accueille Nathalie THONNERIEUX qu'elle a invitée pour la présenter au Conseil et la remercier pour les masques qu'elle a fabriqués à l'attention des habitants de Chuyer. Couturière de métier, Mme THONNERIEUX a spontanément contacté la mairie dès le début du confinement pour proposer de faire bénévolement des masques. Plus de cent masques ont ainsi pu être distribués aux aînés et personne fragiles de la Commune au plus tôt. De plus, Mme THONNERIEUX a mis en relation son employeur et la municipalité pour commander à l'entreprise d'autres masques réutilisables. Une partie de ceux-ci ont été fournis aux collégiens dès le mois de juin (2 par élève). L'ensemble du Conseil félicite Mme THONNERIEUX. En remerciement, la municipalité lui offre un bon pour 2 repas au restaurant.

Eco-quartier : installation compteur EDF

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter l'écoquartier. Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux par transfert de compétence de la Commune. Madame le Maire et le Président de l'AFUa ont demandé un habillage pierre et bois pour le poste de transformation. Le coût à charge de la Commune s'élève à 7 194 €. Le Conseil donne son accord. Les travaux devraient être programmés courant octobre. Jean-Pierre SOLEILLAND souligne avoir bien insisté pour que les travaux soient effectués au plus tôt. Les travaux en cours sur l'éco-quartier doivent utiliser des groupes électrogènes.

Bâtiment communal

La municipalité a réfléchi à l'installation du gros matériel pour équiper la cuisine du bâtiment communal (four, chambre froide ... indispensables au fonctionnement du restaurant). Il est rappelé que la capacité de la salle est de 60 couverts. Un cabinet d'études propose de travailler sur ce projet, de fournir les plans et le lancement de consultation des entreprises. Le coût de cette mission s'élève à 5 850 € ht. Ce cabinet peut proposer aussi des options telles que le suivi de chantier de la cuisine. Le Conseil donne son accord pour la tranche ferme. Les options seront décidées ultérieurement. Béatrice RICHARD souligne que la cuisine doit répondre à des normes spécifiques répondant aux exigences de bâtiment public recevant du public.

Concernant le financement de cette opération, Béatrice RICHARD explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région dans le cadre d'une relance économique et de l'aménagement d'un commerce qui n'existait plus dans le domaine rural. Cette aide peut s'élever à 50 000 €.

Béatrice rappelle que des gérants ont pour l'instant été pressentis et que leur projet a été intégré aux demandes de subventions. Elle rappelle qu'il s'agit de trois personnes : un gérant principal qui a lancé le projet d'un espace ludothèque et petite restauration, avec des repas à thèmes, des animations jeux, un espace multi-services ; un cuisinier ; une pâtissière). Ce groupe est accompagné par le Parc du Pilat et la maison des services pour créer un projet viable et mener une activité pérenne. Béatrice RICHARD informe qu'elle a aussi contacté l'association « 1000 cafés » qui peut aider à l'accompagnement des porteurs de projets.

D'autres parts, une subvention a déjà été transmise au Département pour aider au financement de la structure.

Voirie

Philippe BAUP rappelle le programme voirie défini par le conseil : les routes des Granges, de Croix blanche, d'Ecotay et du Montant.

Une consultation avait été lancée en début d'été. Quatre entreprises ont été sollicitées. Deux offres reçues sont nettement supérieures à l'estimatif. De fait, l'enveloppe budgétisée est dépassée. Philippe BAUP propose de réduire le programme. Il est décidé de reporter la route du Montant à l'exercice suivant. Le Conseil donne son accord et retient l'entreprise BUFFIN pour effectuer les travaux.

Laëtitia FORISSIER souligne que le chemin de Lachal est très détérioré et ce depuis longtemps, et propose de l'inscrire au prochain programme. Philippe BAUP informe que le programme 2021 sera étudié lors de la prochaine séance et propose que chaque conseiller lui fasse remonter les voies qu'il conviendrait

d'inscrire à ce programme en amont. Il pourra ainsi estimer le coût de chaque proposition et le Conseil pourra définir le programme à lancer. Certains s'interrogent sur le type de revêtement à sélectionner sur les routes. Raphaël COTTIER précise que le « bi-couche » a été fortement déconseillé sur la commune.

MUR DU BERTHOUD

Philippe BAUP rappelle qu'un mur en pierre de soutènement, lieu-dit Le Berthoud est en très mauvais état depuis plusieurs années et qu'il devient indispensable de le refaire. Une consultation a été lancée. Le Conseil demande s'il ne serait pas possible de le démonter complètement pour créer un talus à sa place. Il est répondu que cette solution n'est pas envisageable. Le mur de 38 m de long et d'une hauteur de 0.50 à 1.50 m doit être refait. L'entreprise SOAVE est retenue.

CCPR – Désignation des représentants aux différentes commissions

Béatrice RICHARD informe que le Conseil Communautaire a créé les commissions thématiques pour lesquelles des délégués doivent être désignés. Il est proposé de nommer un titulaire et un suppléant dans la mesure du possible. Après discussion, la liste des délégués est établie ainsi :

- Commission Environnement :
 - o Titulaire : Laetitia FORISSIER
 - o Suppléant : Yann CHOLLET
- Commission Aménagement du territoire, urbanisme, habitat :
 - o Titulaire : Jean-Pierre SOLEILLAND
 - o Suppléant : Raphaël COTTIER
- Commission Tourisme :
 - o Titulaire : Bernard CUTILLAS
 - o Suppléant : Gisèle BONNAY
- Commission Economie :
 - o Titulaire : Fabien GARNIER
 - o Suppléant : Bernard GROZEILLIER
- Commission Service à la personne :
 - o Titulaire : Béatrice RICHARD
 - o Suppléant : Evelyne ROBELET
- Commission Finances :
 - o Titulaire : Bernard CUTILLAS
- Commission Réseaux :
 - o Titulaire : Patrick VANET
 - o Suppléant : Philippe BAUP
- Commission Communication :
 - o Titulaire : Gisèle BONNAY
- Commission Culture :
 - o Titulaire : Céline BOUILLET
 - o Suppléant : Sylvain BERTHEAS
- Commission Piscine :
 - o Titulaire : Bernard CUTILLAS
- Commission Mutualisation :
 - o Titulaire : Yann CHOLLET
 - o Suppléant : Béatrice RICHARD

Personnel Communal : prime COVID

Béatrice RICHARD rappelle que Monsieur le Président de la République a proposé d'attribuer une prime COVID pour le personnel qui a poursuivi son activité pendant le confinement. Concernant les agents de Chuyer, certains ont pu être placés en Autorisation Spéciale d'Absence, leur permettant un maintien à domicile sans perte de salaire. Deux agents ont poursuivi leur activité pendant tout le confinement et permis que le service municipal soit maintenu, mettant en place les règles sanitaires

imposées. Madame le Maire propose d'attribuer une prime COVID à ces deux personnels. Le Conseil donne son accord à l'unanimité. *Post Réunion : les agents concernés remercient vivement le Conseil.*

Commission Liste électorale de la Commune :

Conformément à l'article R7 du Code Electoral, la Commission de contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle nomination. Pour la Commune de Chuyer, il est demandé de désigner 1 conseiller municipal. Il est précisé que ne peuvent pas être désignés membres de la Commission ni le maire, ni les adjoints, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales. Il est rappelé que la commission de contrôle des listes électorales est composée de trois membres sur Chuyer : une personne déléguée du Préfet, Monsieur Gérard BERLAND, et une personne déléguée du Tribunal de Grande Instance, Monsieur Michel DUGUET, un conseiller municipal, qui doit être nommé par l'assemblée. Le Conseil désigne Paul MIRANDON.

Questions diverses

Salles Communales

Béatrice RICHARD rappelle que les salles communales ont été fermées conformément aux directives gouvernementales. La salle des associations a été transformée en salle de classe pour permettre les distanciations préconisées.

A ce jour, les salles communales peuvent être rouvertes sous certaines conditions. Béatrice RICHARD propose qu'un protocole soit mis en place.

Il est ainsi décidé que :

- La salle des associations reste salle de classe réservée aux services scolaires et périscolaires jusqu'à nouvel ordre.
- La salle des fêtes est rouverte pour les activités hebdomadaires des associations de la commune ainsi qu'aux écoles. Par contre, elle ne peut pas encore être louée aux particuliers ou aux associations pour une manifestation festive.
- Le protocole défini par l'assemblée reprend les règles sanitaires imposées : le port du masque, la distanciation, l'interdiction de zone de buvette. La chambre froide reste inutilisée. Le planning de l'agent en charge du nettoyage de la salle sera établi en fonction de l'utilisation de la salle.
- Une copie du protocole sera affichée dans la salle et transmise à chacun des responsables organisateurs de l'activité.

Ce protocole sera modifié au fur et à mesure de la réception de nouvelles instructions gouvernementales.

Centre aéré « la grotte aux fées »

Le centre aéré n'avait pas pu être organisé cet été à Chuyer du fait des règles sanitaires imposées. L'organisation s'avérait trop compliquée. Le centre aéré n'a été ouvert qu'à Pélussin, qui n'a pas pu accueillir tous les enfants demandeurs. Les familles demandent si le centre pourra être accueilli à Chuyer pendant les vacances de la Toussaint comme les années précédentes. Le Conseil est favorable à l'unanimité. Il convient de réfléchir au lieu de l'accueil : soit la salle d'associations (qui a été transformée en classe), soit dans la salle des fêtes, et la SPL sera interrogée à ce sujet. *Post réunion : Il est confirmé que le centre aéré La Grotte aux Fées sera ouvert à Chuyer pendant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, soit du 19 au 23 octobre. L'équipe enseignante n'émet aucune objection à la mise à disposition de la salle des associations. Les affaires scolaires seront rangées. La salle sera nettoyée et réaménagée en classe pendant la 2^e semaine des vacances. L'accueil du centre aéré à la salle des fêtes n'aurait pas pu être envisagé sans l'accord de la PMI car le local n'est pas agréé à ce jour pour cette activité.*

Le programme de la semaine de Toussaint sera communiqué aux parents fin septembre.

Portail famille « E-ticket » QIIS

Sylvain BERTHEAS rappelle que le système de réservation et facturation de la cantine et de la garderie évolue à la rentrée. La mise en place du portail famille est en cours avec le prestataire. Nous aurions souhaité que le système soit opérationnel à la rentrée mais l'installation a pris un petit peu de retard. De fait, les familles inscrivent pour l'instant leur enfant à la cantine par mail à la mairie et régleront les repas lorsque le portail sera opérationnel. Dès lors, les réservations se feront par ce système et les repas seront payés en ligne ou en mairie, à la réservation. La régie en place est donc toujours opérationnelle. L'arrêté sera modifié en spécifiant les nouvelles modalités (règlement en ligne, abandon des tickets papiers). Les familles qui détiennent encore des tickets achetés l'année passée sont invitées à les remettre en mairie. Ils seront convertis en repas crédités sur le portail. Les modifications de gestion au niveau de la Trésorerie afin de permettre l'encaissement en ligne sont en cours de mise en place. Nous sommes en attente de la finalisation de l'installation.

Dégradation de l'Agorespace

Après les tags inscrits dans la tribune de l'Agorespace, c'est une partie du tapis qui a été vandalisé pendant l'été... Le Conseil déplore ces incivilités. La remise en état coûte cher à la collectivité. Les assurances ne fonctionnent pas pour ce type de dégradations. Des devis ont été demandés pour remettre en état. Des dépôts de plainte ont été déposés en gendarmerie.

Décision Modificative

Le lampadaire qui avait été percuté à proximité du parking du cimetière a été changé. N'ayant pu identifier le responsable, la facture reste en partie à charge de la Commune. Une écriture budgétaire de virement de crédit (transfert des crédits d'un article à l'autre) doit être effectuée afin de la mandater. Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 22h15. La prochaine séance est fixée au lundi 5 octobre 2020 à 20h00.

Le Maire
Béatrice RICHARD

